

CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL SYMANTEC

SYMANTEC CORPORATION ET/OU SES FILIALES (« SYMANTEC ») ACCEPTE(NT) DE VOUS CONCEDER LE LOGICIEL SOUS LICENCE, A VOUS, LA PERSONNE PHYSIQUE, SOCIETE OU PERSONNE MORALE QUI UTILISERA LE LOGICIEL (CI-APRES « VOUS »), A LA SEULE CONDITION QUE VOUS ACCEPTIEZ L'ENSEMBLE DES CONDITIONS DU PRESENT CONTRAT DE LICENCE. VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS DE CE CONTRAT AVANT D'UTILISER LE LOGICIEL. LE PRESENT DOCUMENT EST UN CONTRAT JURIDIQUEMENT OBLIGATOIRE CONCLU ENTRE VOUS ET LE CONCEDANT DE LA LICENCE. EN OUVRANT L'EMBALLAGE SCELLE, EN CLIQUANT SUR LE BOUTON D'ACCEPTATION OU EN INDIQUANT AUTREMENT VOTRE ACCORD ELECTRONIQUEMENT, OU EN PROCEDANT AU CHARGEMENT DU LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ LES CONDITIONS DU PRESENT CONTRAT. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES CONDITIONS, CLIQUEZ SUR LE BOUTON DE REFUS OU INDIQUEZ AUTREMENT VOTRE REFUS ET CESSEZ TOUTE UTILISATION DU LOGICIEL.

1. Licence :

Le logiciel et la documentation qui accompagne la présente licence (collectivement, le « Logiciel ») sont la propriété de Symantec ou de ses concédants de licence et sont protégés par la législation relative au droit d'auteur. Bien que Symantec reste propriétaire du Logiciel, vous aurez le droit d'utiliser le Logiciel après votre acceptation de la présente licence. Celle-ci régit toute version, révision ou amélioration du Logiciel que le Concédant de la licence peut vous fournir. Sauf modification consécutive à un certificat de licence, à un coupon de licence ou à une clé de licence Symantec applicable (chacun de ces éléments constituant un « Avenant ») qui accompagne, précède ou suit la présente licence, et sous réserve des indications supplémentaires contenues dans la documentation qui accompagne le Logiciel, vos droits et obligations relatifs à l'utilisation du présent Logiciel sont les suivants :

Vous pouvez :

- A. utiliser le nombre de copies du Logiciel qui vous a été concédé sous licence par Symantec en vertu d'un Avenant. Si le Logiciel fait partie d'une offre contenant plusieurs titres de Logiciel, le nombre total de copies que vous pouvez utiliser, pour toute combinaison de titres de Logiciel, ne peut dépasser le nombre total de copies indiqué dans l'Avenant. Votre Avenant constitue une preuve de votre droit de réaliser ces copies. Si aucun Avenant n'accompagne, ne précède ou ne suit la présente licence, vous pouvez faire une copie du Logiciel que vous êtes autorisé à utiliser sur un seul ordinateur ;
- B. faire une copie du Logiciel pour archives ou copier le Logiciel sur le disque dur de votre ordinateur et conserver l'original pour archives ;
- C. utiliser le Logiciel en réseau, à condition que vous déteniez une copie sous licence du Logiciel pour chaque ordinateur qui peut accéder à ce dernier via ce réseau ;
- D. utiliser le Logiciel conformément à tout accord écrit entre vous et Symantec, et
- E. sous réserve de l'accord écrit de Symantec, transférer le Logiciel de manière permanente à une autre personne ou entité, à condition que vous ne conserviez aucune copie du Logiciel et que ladite personne ou entité accepte par écrit les conditions de la présente licence.

Vous ne pouvez pas :

- A. reproduire la documentation imprimée qui accompagne le Logiciel ;

- B. sous-traiter la licence, prendre ou donner en location toute partie du Logiciel, pratiquer de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler, modifier, traduire ou tenter de découvrir le code source du Logiciel, ou créer des dérivés du Logiciel ;
- C. utiliser le Logiciel dans le cadre d'un accord d'infogérance ou de temps partagé ou dans le cadre d'accords avec un fournisseur d'accès ou de services ;
- D. utiliser une version antérieure ou une copie du Logiciel après avoir reçu et installé un jeu de disquettes de remplacement ou une version de mise à jour. Après la mise à jour du Logiciel, toutes les copies de la version antérieure doivent être détruites ;
- E. utiliser une version du Logiciel plus récente que celle fournie avec le présent Contrat, à moins que vous n'ayez souscrit à la maintenance correspondante et/ou une assurance mise à jour ou que vous n'ayez autrement acquis séparément le droit d'utiliser ladite version ;
- F. utiliser, si vous avez reçu le logiciel sur un support contenant plusieurs produits Symantec, tout logiciel Symantec sur le support pour lequel vous n'avez pas reçu de permission dans un Avenant, ni
- G. utiliser le Logiciel d'une quelconque manière qui ne soit pas autorisée par la présente licence.

2. Mises à Jour de Contenu :

Certains Logiciels utilisent un contenu qui est mis à jour de temps à autre (y compris, sans que cela soit limitatif : les logiciels antispam utilisent des règles d'antispam mises à jour ; les logiciels antivirus utilisent des définitions de virus mises à jour ; les logiciels de filtrage de contenu utilisent des listes d'URL mises à jour ; certains logiciels de pare-feu utilisent des règles de pare-feu mises à jour ; les logiciels de conformité aux politiques de l'entreprise utilisent des règles de conformité aux politiques mises à jour, et les produits d'évaluation des vulnérabilités utilisent des données sur la vulnérabilité mises à jour ; ces mises à jour sont collectivement dénommées « Mises à Jour de Contenu »). Vous avez le droit d'obtenir des Mises à Jour de Contenu pour toute période pour laquelle vous avez souscrit à une maintenance, exception faite des Mises à Jour de Contenu que Symantec choisit de proposer moyennant un abonnement payant séparé, ou pour toute période pour laquelle vous avez autrement acquis séparément le droit d'obtenir des Mises à Jour de Contenu. Symantec se réserve le droit de désigner, à tout moment et sans vous en donner préavis, certaines Mises à Jour de Contenu comme nécessitant la souscription à un abonnement séparé ; étant entendu, toutefois, que si vous souscrivez à une maintenance aux termes des présentes qui comprend certaines Mises à Jour de Contenu à la date de souscription, vous n'aurez pas à payer de supplément pour continuer à recevoir ces Mises à Jour de Contenu jusqu'à la fin de cette maintenance, ce même si Symantec indique que ces Mises à Jour de Contenu doivent être achetées séparément. La présente Licence ne permet pas autrement au titulaire de la licence d'obtenir et d'utiliser des Mises à Jour de Contenu.

3. Garantie limitée :

Symantec garantit que le support sur lequel le Logiciel est distribué sera exempt de défauts pendant une période de trente (30) jours à compter de la date de livraison du Logiciel. Votre seul recours, en cas de rupture de la présente garantie, sera, au choix de Symantec, le remplacement par Symantec de tout support défectueux renvoyé à Symantec pendant la période de garantie, ou le remboursement par Symantec de la somme que vous avez payée pour le Logiciel. Symantec ne garantit pas que le Logiciel répondra à vos besoins, ni qu'il fonctionnera sans interruption ou sans erreur.

DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LA GARANTIE CI-DESSUS EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITE MARCHANDE, D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER ET DE

RESPECT DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE. LA PRESENTE GARANTIE VOUS CONFERE DES DROITS SPECIFIQUES. VOUS POUVEZ DISPOSER D'AUTRES DROITS, QUI VARIENT D'UN ETAT ET D'UN PAYS A L'AUTRE.

4. Exclusion de responsabilité :

CERTAINS ETATS ET PAYS, Y COMPRIS LES PAYS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE, N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITE EN CAS DE DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES. IL EST DONC POSSIBLE QUE LA LIMITATION OU L'EXCLUSION CI-DESSOUS NE VOUS SOIT PAS APPLICABLE.

DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE ET INDEPENDAMMENT DE SAVOIR SI TOUT RECOURS STIPULE DANS LES PRESENTES ATTEINT OU NON SON OBJECTIF ESSENTIEL, SYMANTEC NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE D'EVENTUELS DOMMAGES SPECIAUX, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU SIMILAIRES, Y COMPRIS TOUT MANQUE A GAGNER OU TOUTE PERTE DE DONNEES DECOULANT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITE D'UTILISER LE LOGICIEL, MEME SI SYMANTEC A ETE INFORME DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.

LA RESPONSABILITE DE SYMANTEC N'EXCEDERA EN AUCUN CAS LE PRIX PAYE POUR L'ACHAT DU LOGICIEL. Les exclusions de responsabilité et limitations stipulées ci-dessus seront applicables, que vous acceptiez ou non le Logiciel.

5. Droits restreints du gouvernement des Etats-Unis :

MENTION RELATIVE AUX DROITS RESTREINTS. Tous les produits et toutes les documentations Symantec sont de nature commerciale. Le logiciel et la documentation qui l'accompagne sont des « Articles Commerciaux », conformément à la définition qui est donnée de ce terme à l'article 48 C.F.R. section 2.101, composés d'un « Logiciel Commercial » et d'une « Documentation de Logiciel Commercial », conformément à la définition qui est donnée de ces termes aux articles 48 C.F.R section 252.227-7014(a)(5) et 48 C.F.R. section 252.227-7014(a)(1), et à l'utilisation qui en est faite aux articles 48 C.F.R. section 12.212 et 48 C.F.R. section 227.7202. Conformément aux articles 48 C.F.R. section 12.212, 48 C.F.R. section 252.227-7015, 48 C.F.R. section 227.7202 à 227.7202-4, 48 C.F.R. section 52.227-14, et aux autres sections applicables du Code des Réglementations Fédérales (Code of Federal Regulations), le logiciel Symantec et la documentation qui l'accompagne sont concédés sous licence aux utilisateurs du gouvernement des Etats-Unis dans la limite des droits concédés à tous les autres utilisateurs, conformément aux conditions contenues dans le présent contrat de licence. Le fabricant est Symantec Corporation, 20330 Stevens Creek Blvd., Cupertino, CA 95014, Etats-Unis d'Amérique.

6. Réglementation relative aux exportations :

Certains produits Symantec sont soumis aux contrôles à l'exportation du Département du Commerce américain (DOC), conformément à la réglementation sur les exportations (Export Administration Regulations, EAR) (voir www.bxa.doc.gov). Toute violation de la législation américaine est strictement interdite. Le Titulaire de la Licence accepte de se conformer à la réglementation EAR et à toutes les lois et réglementations internationales, nationales, régionales (y compris au niveau des Etats) et locales applicables, y compris toutes restrictions applicables concernant l'importation et l'utilisation. Les produits Symantec sont actuellement interdits à

l'exportation et à la réexportation vers Cuba, la Corée du Nord, l'Iran, l'Irak, la Libye, la Syrie et le Soudan, et vers tout pays faisant l'objet de sanctions commerciales applicables. Le Titulaire de la Licence accepte de ne pas exporter ou réexporter, directement ou indirectement, tout produit vers tout pays visé dans l'EAR ou vers toute personne ou entité figurant sur les listes des personnes et entités interdites du DOC, sur la " liste rouge " (Debarred List) du Département d'Etat américain, ou sur les listes des ressortissants, des trafiquants de drogue ou des terroristes spécialement désignés (Specially Designated Nationals, Narcotics Traffickers or Terrorists) du Département du Trésor américain. De plus, le Titulaire de la Licence accepte de ne pas exporter ou réexporter des produits Symantec vers toute entité militaire qui n'est pas approuvée dans l'EAR, ou vers toute autre entité à des fins militaires, et accepte l'interdiction de vendre tout produit Symantec en vue d'une utilisation avec des armes chimiques, biologiques ou nucléaires, ou avec des missiles susceptibles de porter de telles armes.

7. Clauses générales :

Si vous résidez en Amérique du Nord ou en Amérique latine, le présent Contrat est régi par le droit de l'Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique. Dans les autres cas, il est régi par le droit anglais et gallois. Le présent Contrat, accompagné de tout Avenant éventuel, constitue l'intégralité du contrat conclu entre vous et Symantec au sujet du Logiciel, et : (i) remplace toutes communications, propositions, et déclarations antérieures ou actuelles, orales ou écrites, relatives à son objet, et (ii) prévaut sur toutes conditions contraires ou supplémentaires de tout devis, commande, accusé de réception, ou communication similaire entre les parties. En cas de manquement de votre part à l'une quelconque des conditions du présent Contrat, celui-ci sera résilié et vous devrez cesser d'utiliser le Logiciel et en détruire toutes les copies. Les exclusions de responsabilité et les limitations de garantie resteront applicables au-delà de la résiliation. Le logiciel et sa documentation sont livrés départ usine Californie, Etats-Unis, ou Dublin, Irlande, respectivement (Incoterms CCI 2000). Le présent Contrat ne peut être modifié que par la voie d'un Avenant accompagnant la présente licence ou d'un document écrit signé par vous et Symantec. Si vous avez des questions au sujet du présent Contrat, ou si vous souhaitez contacter Symantec pour quelque raison que ce soit, veuillez écrire à : (i) Symantec Customer Service, 555 International Way, Springfield, OR 97477, Etats-Unis, ou à (ii) Symantec Customer Service Center, PO BOX 5689, Dublin 15, Irlande, ou (iii) Symantec Customer Service, 1 Julius Ave, North Ryde, NSW 2113, Australie.

8. Utilisations et restrictions supplémentaires :

A. Si le Logiciel qui vous a été concédé sous licence est une solution Symantec AntiVirus spécifique pour une plate-forme ou un produit tiers, vous ne pouvez utiliser ce Logiciel spécifique qu'avec la plate-forme ou le produit correspondant. Vous ne devez autoriser l'accès au Logiciel qu'aux seuls ordinateurs utilisant la plate-forme ou le produit spécifié. Si vous souhaitez utiliser le Logiciel avec une plate-forme ou un produit pour lequel il n'existe pas de Logiciel spécifique, vous pouvez utiliser le moteur d'analyse de Symantec AntiVirus (Scan Engine).

B. Si le Logiciel qui vous a été concédé sous licence est une solution Symantec AntiVirus avec accès à un serveur Web conformément aux stipulations de l'Avenant, les utilisations et restrictions supplémentaires suivantes s'appliquent :

- i) vous ne pouvez utiliser le Logiciel qu'avec des fichiers reçus de tiers par l'intermédiaire d'un serveur Web ;
- ii) vous ne pouvez utiliser le Logiciel qu'avec des fichiers reçus de moins de 10 000 tiers uniques par mois, et
- iii) vous ne pouvez facturer ou percevoir des droits pour l'utilisation du Logiciel pour vos activités internes.

C. Si le Logiciel qui vous a été concédé sous licence est Symantec Client Security, ce Logiciel utilise la Bibliothèque de Modèles Standard, une bibliothèque C++ de classes de conteneurs, d'algorithmes et d'itérateurs. Silicon Graphics Computer Systems, Inc. Hewlett-Packard Company.